



Paris, le 3 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création de la Fédération Française des Praticiens de Santé, une vision rénovée des coopérations interprofessionnelles !

C'est une première historique. Les principaux syndicats d'infirmiers libéraux, de masseurs kinésithérapeutes, d'orthophonistes, d'orthoptistes et de pédicures-podologues¹ se constituent en Fédération Française des Praticiens de Santé (FFPS). C'est une organisation avec laquelle il faudra compter en ce début de quinquennat. Elle représente la première force de professionnels de santé en exercice libéral ou mixte sur le territoire français avec 222 000 professionnels devant l'ensemble des professions médicales réunies : 205 000 membres du corps médical (médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes et biologistes).

La création de ce groupe interprofessionnel se veut à la fois symbolique et surtout opérationnel. Symbolique sur le plan sémantique car exit le terme d'auxiliaire médical déconnecté de la réalité de leur activité, et opérationnel car le premier objet de la fédération est d'obtenir une modification du livre 3 du code de la santé publique afin de remplacer les mots « **auxiliaires médicaux** » par « **praticiens de santé** ». En effet, il est temps de remplacer cette vision de subalterne par une vision de partenaire du corps médical.

Pour rappel, le rassemblement de ces syndicats fait suite au départ en octobre dernier de la plupart d'entre eux du Centre National des Professions de Santé (CNPS) au sein duquel toute dynamique interprofessionnelle entre les professions médicales et paramédicales était devenue impossible. Elle incarne surtout la volonté manifeste de ces professions de travailler ensemble de façon plus opérationnelle. Ces organisations syndicales ont déjà des projets d'innovations organisationnelles et/ou technologiques. Elles souhaitent les mettre en œuvre sans attendre, comme par exemple leur implication, en appui des médecins, dans la permanence des soins.

Depuis trop longtemps, le rôle propre (ou les compétences) des « praticiens de santé » ont été bridés. Les défis qu'impose aujourd'hui la transformation du système de santé nécessitent la pleine mobilisation de ces compétences. Aussi, cette Fédération veut démontrer qu'elle peut au contraire valoriser le rôle médical et améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une meilleure coopération et une meilleure coordination entre tous les acteurs, autour du patient.

.../...

Parmi les sujets prioritaires, elle entend :

- promouvoir les compétences spécifiques de ces professions au sein du système de santé afin d'accompagner le virage ambulatoire notamment dans un contexte de désertification médicale,
- favoriser la coopération avec les professions médicales en abandonnant la notion clivante et désuète de transferts de tâches au profit d'une recherche de zones de compétences partagées,
- promouvoir la participation des praticiens de santé à la permanence des soins en complément des médecins en autorisant l'accès direct,
- proposer des solutions concrètes, rapidement opérationnelles, favorisant le continuum de soins ville-hôpital/hôpital-ville en renforçant la coordination,
- favoriser la possibilité pour ces professions d'intervenir à distance auprès des patients (participation aux actes de télémédecine, télé expertise ou de téléconsultation), au regard de l'émergence des nouvelles technologies,
- mobiliser toutes les compétences et les qualifications des praticiens de santé pour favoriser l'éducation à la santé et renforcer la prévention pour ainsi contribuer à «la révolution de la prévention» voulue par le nouveau président Emmanuel Macron.

Ainsi, la Fédération Française des Praticiens de Santé va présenter des propositions d'évolution des pratiques afin de mieux répondre à des enjeux de santé publique notamment par leur implication en matière de prévention, de dépistage, d'éducation à la santé, en concertation avec le médecin traitant et les autres professionnels concernés.

Elle est également prête à s'engager sur le terrain de l'innovation. Alors que l'Assurance Maladie est prête à inscrire la télémédecine dans le circuit de remboursement, la FFPS sera porteuse d'initiatives qui pourraient être facilement généralisées dans les territoires afin d'améliorer le suivi des patients chroniques, dépendants ou en sortie d'hospitalisation dans une logique d'amélioration de la qualité et de la maîtrise des coûts.

Dans la perspective de la tenue d'une assemblée constitutive à la rentrée, les membres de cette nouvelle Fédération ont pressenti Philippe Tisserand pour en assurer la présidence. L'actuel président de la Fédération Nationale des Infirmiers précise à cette occasion : « *Nous ne cachons pas non plus notre ambition de parvenir à faire évoluer nos professions vers un statut de profession médicale à compétence définie à l'instar des sages-femmes* ».

Ce mouvement interprofessionnel d'envergure entend favoriser l'émergence d'une santé publique plus ouverte sur le prendre soin (le care) et la prévention dont le système français reste encore à l'écart, parce qu'elle demeure appuyée sur un paradigme beaucoup trop médico-centré.

1. *Liste des syndicats membres et contacts :*

CI : 06 15 31 54 28
FFMKR : 06 89 49 91 23
FNI : 01 47 42 94 13
FNO : 06 78 12 51 48
FNP : 06 48 01 68 54
Onsil : 05 62 30 00 78
SNAO : 06 70 23 07 47
SNMKR : 06 22 16 13 24